

Rapport d'Orientation Budgétaire

ROB 2020





ÉDITO

Le rapport d'orientations budgétaires est un moment fort marquant chaque année la vie municipale. Il illustre l'ambition politique que nous portons dans l'intérêt des Maxévillois et de la ville.

Gardons en effet à l'esprit que la gestion financière d'une ville n'est pas si différente de celle menée au quotidien par nos concitoyens : personne, ni même la commune, ne peut durablement vivre au-dessus de ses moyens.

La stratégie budgétaire s'inscrit dans le temps, la nôtre s'est inscrite sur la totalité du mandat. En 2014, nous avons fixé un nouveau cap, nous l'avons tenu pendant 6 ans. A la fin de ce mandat, chacun pourra mesurer les effets positifs de cette politique.

Grâce au redressement entrepris dès 2014 caractérisé par un désendettement massif et un autofinancement retrouvé, nos moyens sont aujourd'hui plus solides.

Ils nous permettent dorénavant d'envisager l'année 2020 avec les capacités de répondre aux besoins des

habitants en construisant des nouveaux équipements (crèche), lieux de vie (revalorisation du cœur de village, parc Léo Lagrange) et en réhabilitant certaines infrastructures (écoles et gymnases).

Au-delà des investissements projetés ou poursuivis en 2020, nos capacités financières nous permettent de maintenir et d'améliorer les services rendus aux Maxévilloises et Maxévillois.

Ce rapport entend ainsi présenter de manière simple et complète la stratégie financière qui conditionnera l'élaboration du futur budget et rendra possible la concrétisation des projets que nous souhaitons mener à bien en 2020.

Christophe **Choserot**

Maire de Maxéville
Vice-président de la Métropole du Grand Nancy
Conseiller régional Grand Est

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

Article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Finances -----	7
- Présentation globale des orientations budgétaires 2020	
- Les chantiers 2020	
- Les 3 leviers pour financer les investissements	
- La vente du bâtiment Cuénot et ses conséquences	
- L'opportunité de renégocier la dette	
- Une dette en partie à risque et sous surveillance	
- Le rôle clef des subventions	
- La préservation d'un autofinancement efficient	
- Une baisse des dépenses de fonctionnement	
- Les dépenses de personnel	
- Une stabilisation attendue des recettes de fonctionnement	
I. Participation citoyenne, environnement et urbanisme -----	21
II. Éducation, petite enfance et jeunesse -----	27
III. Solidarité, seniors, handicap, développement économique, soutien aux commerces et à l'artisanat -----	33
IV. Sports, culture, loisirs et animations -----	39
Fonctionnement de l'institution -----	45



Finances





> Quartier centre

Présentation globale des orientations budgétaires 2020

Pour mémoire, le budget se décompose en 2 parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La présentation ci-dessous synthétise à l'intérieur de chaque section les tendances retenues et attendues pour la construction du budget 2020.

Recettes de fonctionnement

Fiscalité (5,8 M€)	+ 1,0 %
Dotation globale de fonctionnement (3,7 M€)	0 %
Dotation politique de la ville (650 K€)	- 8,5 %
Produit des services (350 K€)	0 %
Total (11,6 M€)	+ 1,0 %

Tendances

Dépenses de fonctionnement

Masse salariale (5 M€)	+ 4,1 %
Charges générales (3,4 M€)	- 3,9 %
Charges de gestion courante (830 K€)	- 29,5 %
Intérêts de la dette (350 K€)	+ 70,7 %
Total (9,6 M€)	- 1,8 %

Tendances

Recettes d'investissement

Cession bâtiment Cuénot (3,5 M€)	Recette extraordinaire
Excédent fonctionnement affecté (2,1 M€)	A ajuster (résultats 2019)
Subventions - Hors DPV (500 K€)	- 39,4 %
Total (6,1 M€)	+ 51,6 %

Tendances

Dépenses d'investissement

Travaux et études (5,6 M€)	+ 25,1 %
Capital de la dette (1,5 M€)	+ 77,9 %
Dette EPFL (538 K€)	+ 85,8 %
Total (7,6 M€)	+ 41,1 %

Tendances

Une stratégie responsable et durable au service des habitants

Les **orientations budgétaires** de l'année 2020 poursuivent deux objectifs :

- **Financer** les services publics proposés aux maxévillois ainsi que les nombreux investissements portés par la ville (cf page suivante) ;
- **Léguer** à la future équipe municipale une situation financière assainie qui permettra demain de poursuivre l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Afin d'atteindre ces objectifs, la direction demeure inchangée :

- d'un point de vue politique, la question de la petite enfance, l'emploi, l'éducation, la solidarité et le développement durable seront prioritaires ;
- d'un point de vue financier, la préservation d'un niveau d'**autofinancement** satisfaisant, la poursuite du **désendettement** et la mobilisation massive de **subventions** extérieures seront primordiaux.

La vente du bâtiment situé rue **Cuénot** conforte cette stratégie et laisse entrevoir de nouvelles opportunités de gestion pour les années à venir.

Au-delà des recettes issues de la transaction (3,5 M€), des marges de manœuvre se dégageront dans les années à venir de la section de fonctionnement puisque le site, largement déficitaire, mobilisait en moyenne chaque année une dépense supérieure à 400 K€ sur le budget de la ville.

Grâce à ces orientations et au travail mené depuis 2014, le projet budgétaire 2020 vise l'achèvement du redressement des comptes de la ville.

Les chantiers 2020

10

La Ville investira à nouveau massivement en 2020 en inscrivant plus de 5 M€ de chantiers nouveaux auxquels il convient d'ajouter 1,4 M€ d'opérations engagées en 2019 à finaliser (toiture de la Chaufferie, réhabilitation du bâtiment de l'urbanisme et du gymnase Marie-Marvingt).
Au total, les investissements réalisés devraient se maintenir à un niveau élevé.

Écoles



Rénovation des menuiseries
École Moselly - 300 K€

Réhabilitation École Saint-Exupéry (études) - 100 K€

Travaux divers - 20 K€

Crèche et Parc



Travaux crèche - 1 M€

Parc Léo Lagrange - 300 K€

Autres



Requalification Brasseries - 600 K€

Réhab. Centre technique - 450 K€

Toitures Mairie et CS Léo - 420 K€

Projet cœur de village - 165 K€

Poursuivre la réalisation des dépenses pluriannuelles

Comme l'indique le tableau ci-dessous, certains travaux engagés en 2019 resteront à finaliser en 2020 voire au-delà. Le caractère pluri-annuel de ces investissements est retranscrit autant que possible sous forme d'APCP (autorisation de programme et crédits de paiement) afin de ne faire supporter au budget que les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Dépenses pluriannuelles

	2018		2019		2020		2021-22-23-24		Total
	CA	CA estimé	CA estimé	CA estimé	Prévisions	Prévisions	Prévisions		
Construction crèche (APCP n°301)	25 474 €	131 000 €			1 000 000 €	60 000 €			1 216 500 €
Aménagement Parc Léo Lagrange (APCP n°302)	144 388 €	822 000 €			300 000 €				1 266 400 €
Requalification centre village (APCP n°303)		7 000 €			60 000 €		1 120 000 €		1 180 000 €
Réhabilitation école Saint-Exupéry (APCP n°304)					100 000 €		1 400 000 €		1 500 000 €
Restructuration Centre technique (APCP n°305)					450 000 €		1 450 000 €		1 900 000 €
Requalification Brasseries (APCP n°306)					600 000 €		1 900 000 €		2 500 000 €
Acquisition Chaufferie		288 085 €			128 000 €				416 085 €
Acquisition Grandes Brasseries (de 2020 à 2024)					407 000 €		2 193 000 €		2 600 000 €
Réhabilitation gymnase Marie-Marvingt		980 000 €			326 000 €				1 306 000 €
Travaux Chaufferie (toitures et confortement)		14 154 €			390 000 €				404 154 €
Réhabilitation du bâtiment de l'urbanisme		9 072 €			252 780 €				261 852 €

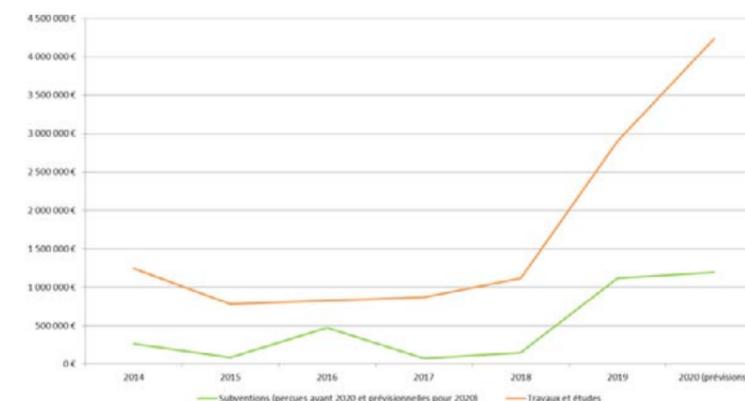
11

Les 3 leviers pour financer les investissements 2020

Le financement des investissements 2020 s'articulera autour des subventions, d'un autofinancement important et du produit issu de la cession du bâtiment Cuénot

Un niveau de subvention à préserver

En nette augmentation en 2019, les subventions à percevoir par la ville en 2020 se maintiendront au même niveau. L'évolution des subventions constatée dans le graphique ci-contre accompagne la hausse des investissements.

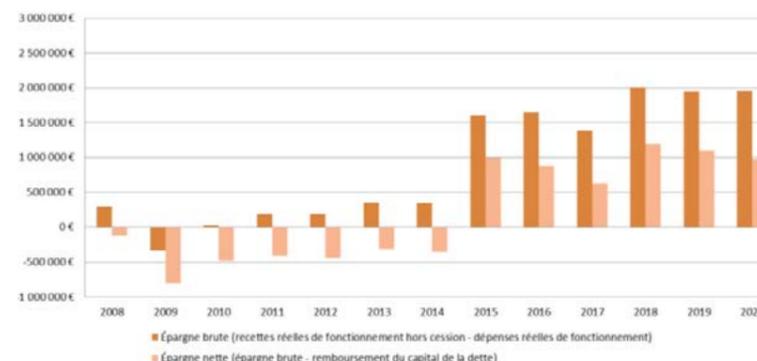


Poursuivre la réalisation des dépenses pluriannuelles

Comme l'indique le tableau ci-dessous, certains travaux engagés en 2019 resteront à finaliser en 2020 voire au-delà. Le caractère pluri-annuel de ces investissements est retranscrit autant que possible sous forme d'APCP (autorisation de programme et crédits de paiement) afin de ne faire supporter au budget que les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Dépenses pluriannuelles

	2018		2019		2020		2021-22-23-24		Total
	CA	CA estimé	CA estimé	CA estimé	Prévisions	Prévisions	Prévisions		
Construction crèche (APCP n°301)	25 474 €	131 000 €			1 000 000 €	60 000 €			1 216 500 €
Aménagement Parc Léo Lagrange (APCP n°302)	144 388 €	822 000 €			300 000 €				1 266 400 €
Requalification centre village (APCP n°303)		7 000 €			60 000 €		1 120 000 €		1 180 000 €
Réhabilitation école Saint-Exupéry (APCP n°304)					100 000 €		1 400 000 €		1 500 000 €
Restructuration Centre technique (APCP n°305)					450 000 €		1 450 000 €		1 900 000 €
Requalification Brasseries (APCP n°306)					600 000 €		1 900 000 €		2 500 000 €
Acquisition Chaufferie		288 085 €			128 000 €				416 085 €
Acquisition Grandes Brasseries (de 2020 à 2024)					407 000 €		2 193 000 €		2 600 000 €
Réhabilitation gymnase Marie-Marvingt		980 000 €			326 000 €				1 306 000 €
Travaux Chaufferie (toitures et confortement)		14 154 €			390 000 €				404 154 €
Réhabilitation du bâtiment de l'urbanisme		9 072 €			252 780 €				261 852 €



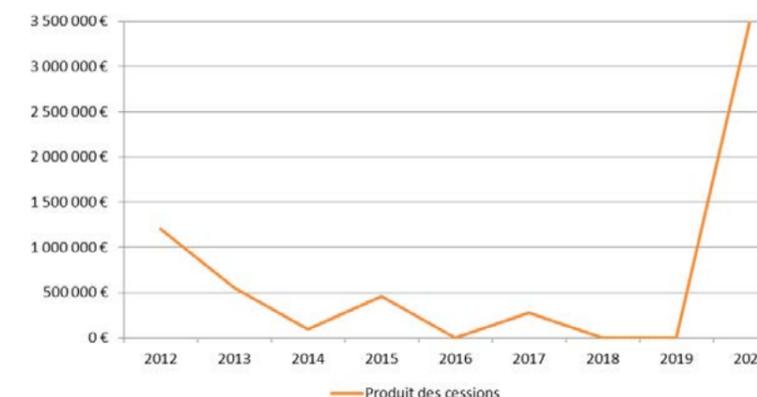
Un autofinancement de qualité

Les orientations prises en matière de fonctionnement et de gestion de la dette permettront de sauvegarder en 2020 une épargne nette positive afin d'autofinancer une partie des investissements.

Si l'épargne brute est attendue au même niveau, une diminution de l'épargne nette est prévue d'ici la fin de l'année 2020 avec la consolidation de la dette Cuénot (voir plus loin).

La vente du bâtiment Cuénot

La vente du bâtiment Cuénot pour 3,5 M€ constituera une recette importante du budget 2020 et permettra ainsi de financer en grande partie les investissements. Comme le montre le graphique ci-contre, le produit des cessions est régulièrement inférieur à 500 K€. La dernière vente exceptionnelle importante remonte à 2012 avec la cession du bâtiment qui abritait la gendarmerie.



La vente du bâtiment Cuénot et ses conséquences

La vente du bâtiment industriel situé rue Cuénot était indispensable. Acquis en 2003 par la commune pour un montant de 3 M€, la gestion du site a été largement déficitaire. L'offre d'achat de 3,5 M€ et la promesse de vente signée justifie l'inscription de cette recette au budget 2020 (chap. 024). Cette vente produira en outre **deux effets** majeurs : l'encours de la dette diminuera tout d'abord puisqu'il ne sera pas nécessaire d'emprunter en 2020 pour financer les investissements. La clôture du budget annexe ira également de pair avec une reprise de la dette « Cuénot » qui impactera les dépenses de fonctionnement (disparition de la subvention d'équilibre visant à couvrir le déficit) et d'investissement (hausse du capital de la dette à rembourser) du budget principal.

Une nouvelle baisse de l'endettement

Aucun emprunt ne sera contracté en 2020 pour financer les investissements.

Dans ces conditions, l'encours de la dette continuera de baisser entre 2019 et 2020 (- 12 % soit -1,5 M€).

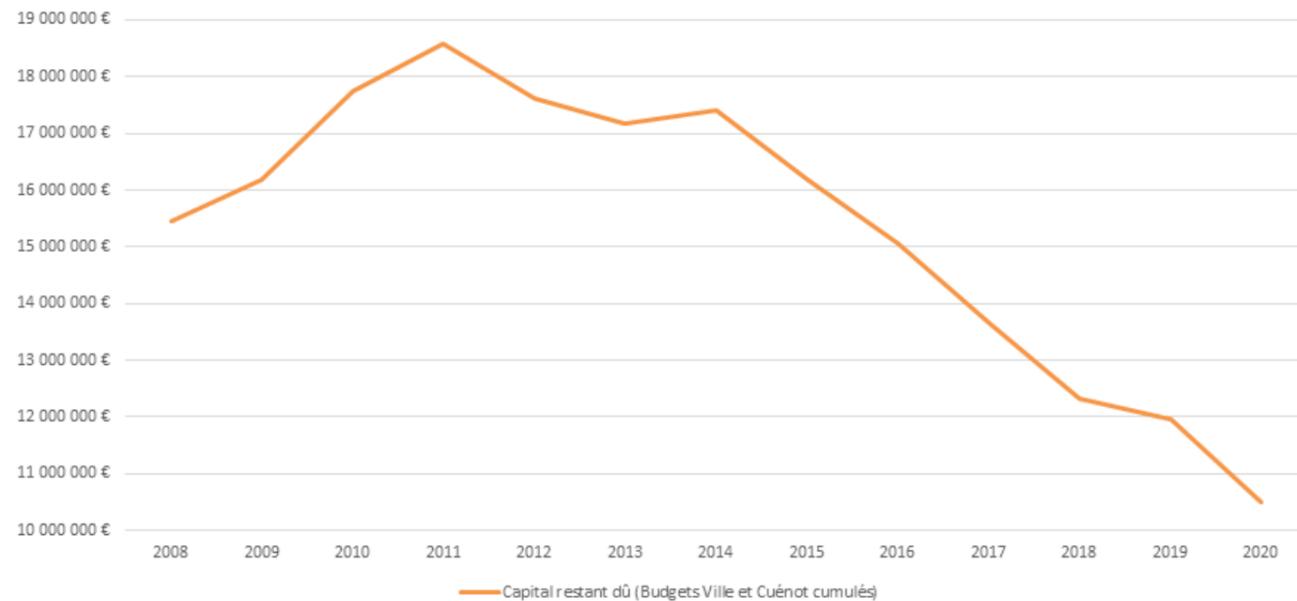
Avec une nouvelle diminution, le niveau d'endettement de la commune sera parfaitement supportable (environ 10,5 M€) et conforme à celui des communes de la même strate.

La réintégration de la dette Cuénot

La clôture du budget annexe oblige à réintégrer la dette « Cuénot » dont le capital restant à rembourser jusque 2033 s'élève à 4,7 M€.

Les intérêts sont quant à eux estimés à 600 K€ même si ces derniers restent difficilement mesurables au regard des produits structurés et volatiles qui ont été souscrits.

Au 31 décembre 2020, la dette de la ville s'élèvera à **10,5 M€** dont 4,2 M€ issus d'emprunts « Cuénot ».

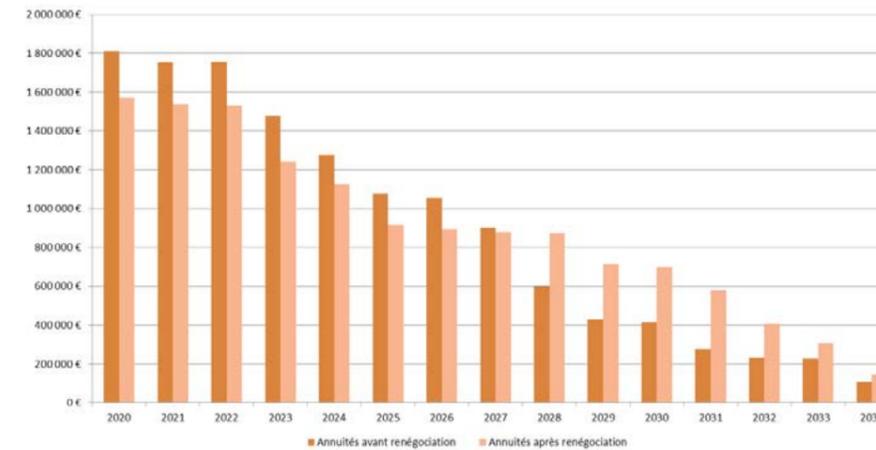


L'opportunité de renégocier la dette

Si la vente du bâtiment Cuénot financera en grande partie les investissements 2020, la consolidation de la dette Cuénot au sein du budget principal **va impacter à court terme celui-ci et son épargne nette par une hausse des dépenses d'environ 300 000 €**. En effet, la subvention d'équilibre qui servait à couvrir le déficit du budget annexe disparaîtra et réduira certes les dépenses de fonctionnement (- 400 000 €) mais cette baisse sera contrebalancée par les intérêts (+ 140 000 €) et le capital des emprunts « Cuénot » (+ 562 000 €) à réintégrer dans le budget principal.

Renégocier la dette pour atténuer le poids des annuités ...

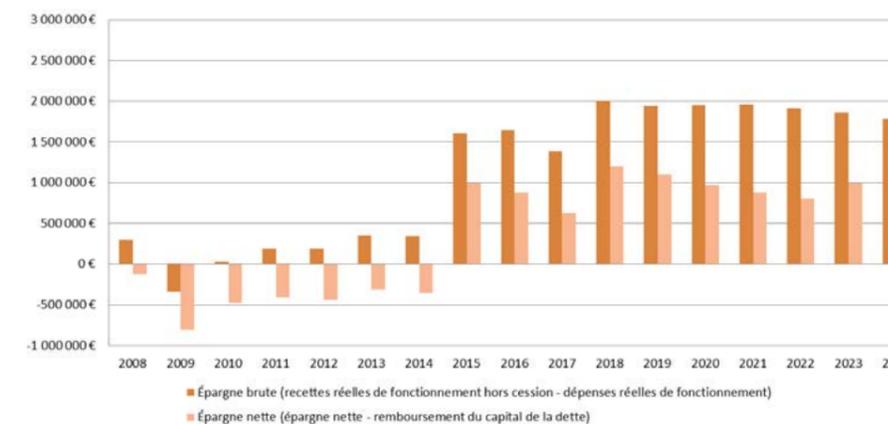
Pour réduire l'impact généré par la réintégration de la dette « Cuénot », une renégociation de dette visant à réduire à court terme les annuités d'au-moins 250 K€ est envisagée. Cette gestion active de la dette pourra se traduire également par le refinancement de certains emprunts en fonction des opportunités à saisir.



La simulation ci-contre vise à mieux lisser le poids des annuités futures. La renégociation envisagée se caractérise par un allongement de la durée des remboursements de certains emprunts (+ 5 ans) moyennant une indemnité de 200 K€ incluse dans le capital à rembourser.

... et maintenir une épargne nette positive solide

Une telle baisse des annuités permettrait comme l'indique le graphique ci-dessous de maintenir une épargne nette solide qui progresserait d'autant plus à compter de 2023 et 2024 grâce à l'extinction naturelle de certains emprunts.



Face aux incertitudes pesant sur les recettes (dotations, fiscalité) et au dynamisme de certaines dépenses, la simulation tient également compte d'une perte de recettes de - 0,5 % / an et d'une hausse de + 0,5 % / an de la masse salariale et des charges à caractère général.

Cette trajectoire prudente rassure quant à la solidité de l'autofinancement futur.

Une dette en partie à risque et sous surveillance

Comme chaque année, le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de faire un point sur la structure de la dette. **Au 1er janvier 2020**, la dette de la commune sera toujours composée de **24 emprunts** souscrits auprès de **5 banques** pour un capital restant dû de **11,8 M€**. En outre la dette est répartie entre taux fixe à 36 %, variable à 34 % et 30 % pour le taux structuré.

Une partie de la dette à risque

Comme l'indique le tableau ci-contre élaboré à partir de la charte Gissler dite « de bonne conduite », 85 % de la dette communale ne présente aucun risque.

structure	indice	poids
A	1	70,23 %
Hors Charte	Hors Charte	14,20 %
E	1	8,02 %
B	4	7,55 %

Près de 15 % de la dette est toutefois considérée hors catégorie et correspond à l'emprunt structuré (CE 2008-01) souscrit en 2007 pour un montant de 3 M€ qui s'éteindra en 2033 et dont le capital restant dû s'élève en 2020 à 1,68 M€.

Indices sous-jacents

- 1 Indices zone euro
- 2 Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices
- 3 Ecart d'indices en zone euro
- 4 Indices hors zone euro et écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro (mais dans la zone OCDE)
- 5 Ecart d'indices hors zone euro (mais dans la zone OCDE)

Afin de limiter les risques liés à la volatilité des intérêts de cet emprunt (dépendants du cours du \$ et du CHF), une provision de 150 K€ a été constituée en 2017 et une convention a été signée avec l'État et son fonds de soutien.

Structures

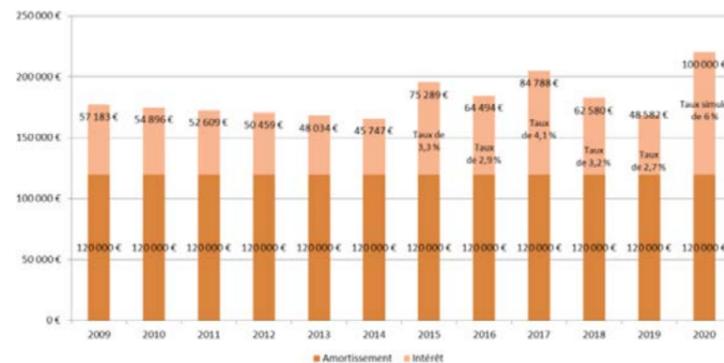
- A Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
- B Barrière simple. Pas d'effet levier
- C Option d'échange (swaption)
- D Multiplicateur jusqu'à 3, Multiplicateur jusqu'à 5 capé
- E Multiplication jusqu'à 5

Pour mémoire, cette dernière convention prévoit deux types d'aides de la part de l'État :

- prendre en charge la part des intérêts supérieurs à 7 % environ ;
- ou prendre en charge l'indemnité de remboursement anticipé (IRA) de l'emprunt à hauteur de 58 %.

Vu le niveau actuel élevé de l'IRA (environ 2 M€), l'aide actuelle porte sur une éventuelle envolée des taux d'intérêts.

Parallèlement, il est envisagé une inscription prudente au budget 2020 avec un taux d'intérêt simulé à 6 %, soit 100 K€ d'intérêts.



Le rôle clef des subventions

En 2020, les subventions versées à la commune par nos partenaires continueront à jouer un rôle déterminant. Plus le niveau de subventions perçues est élevé, plus le recours à l'endettement pour financer les investissements est bas. Après une année 2019 ponctuée par la réalisation de nombreux projets subventionnés, l'année 2020 devrait s'inscrire dans la même dynamique pour 2 raisons : les nouveaux chantiers seront pour certains subventionnés (crèche, travaux école St-Exupéry) tandis que d'autres projets engagés en 2019 devront être achevés et bénéficier du solde des aides notifiées.

L'État, la Région et le Département : 3 partenaires privilégiés

En 2019, différents travaux ont été financés par l'État, la Région et le Département à hauteur de 1 000 000 € environ. Pour 2020, ces aides devraient se stabiliser suivant le rythme des travaux et instructions de nos différentes demandes de versement.

2019 (subventions encaissées)

2020 (prévisions)



466 000 € - Parc Léo Lagrange (DPV 2018)
104 000 € - Gymnase Marvingt (DETR 2018)
90 000 € - Crèche (DPV 2017)
35 000 € - Chaufferie (DETR 2019)

70 000 € - Parc Léo Lagrange (DPV 2018)
96 000 € - Gymnase Marvingt (DETR 2018)
210 000 € - Crèche (DPV 2017)
68 000 € - Chaufferie (DETR 2019)
200 000 € - École Moselly (DPV 2015)
37 500 € - École Saint-Exupéry (DPV 2019)
61 000 € - MLS (DPV 2016)



156 000 € - Gymnase Marvingt (SEUS)
92 000 € - Gymnase Marvingt (SIS)
58 000 € - Parc Léo Lagrange (SITRU)

44 000 € - Gymnase Marvingt (SEUS)
24 000 € - Parc Léo Lagrange (SITRU)
108 000 € - Chaufferie (SF)
150 000 € - Crèche (SITRU)

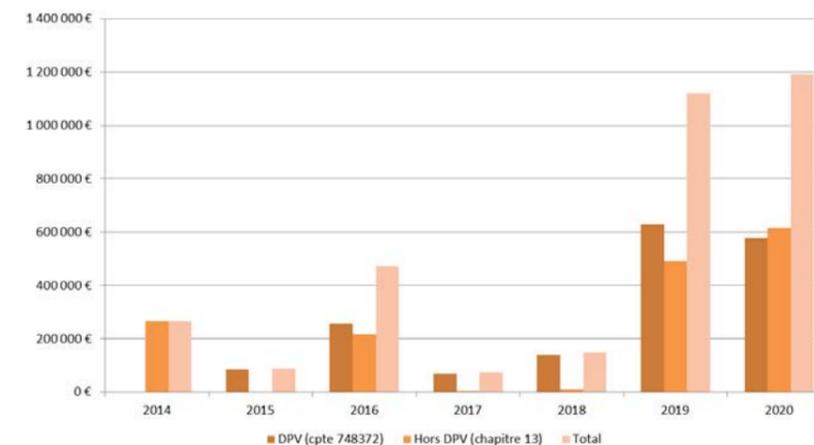


40 000 € - Crèche (CTS)

120 000 € - Crèche (CTS)

Une dynamique à préserver

Vu les subventions notifiées à ce jour et les projets entrepris ou sur le point d'être entrepris, la dynamique des recettes relatives aux subventions devrait être préservée en 2020 pour atteindre 1,2 M€.



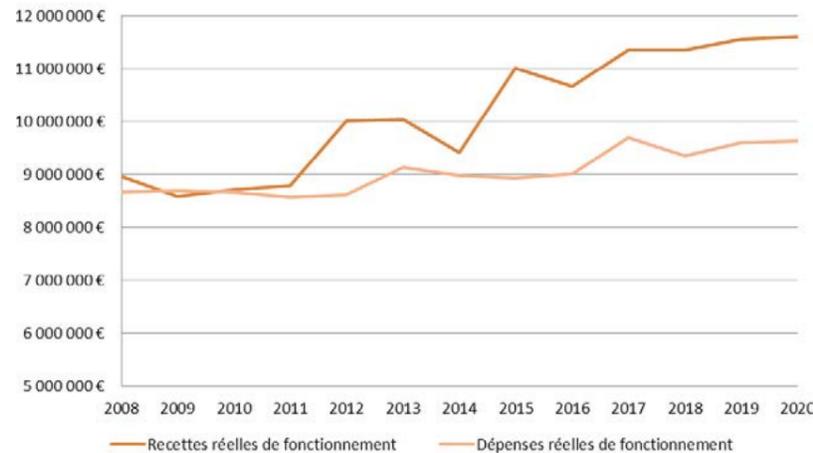
L'histogramme ci-contre est intéressant à double titre : il nous montre d'une part que les subventions perçues sont en nette augmentation et d'autre part que le poids de la DPV (dotation politique de la ville) est prépondérant. Pour rappel la DPV constitue une recette de fonctionnement alors même qu'elle s'apparente à une aide directe à l'investissement.

La préservation d'un autofinancement efficient

Comme l'an passé, le financement des investissements 2020 reposera sur un niveau d'épargne important pour financer un maximum d'investissements. L'épargne de la commune est un indicateur significatif de l'autofinancement. L'objectif sera de conserver une qualité d'épargne même si une légère baisse de l'épargne nette est attendue en raison de la réintégration de la dette « Cuénot » dans le budget principal. Pour mémoire, l'épargne brute correspond aux ressources dégagées à partir des recettes réelles de fonctionnement, une fois les dépenses de fonctionnement réglées. L'épargne nette correspond quant à elle à l'épargne brute minorée du remboursement du capital de la dette.

Maîtriser la section de fonctionnement ...

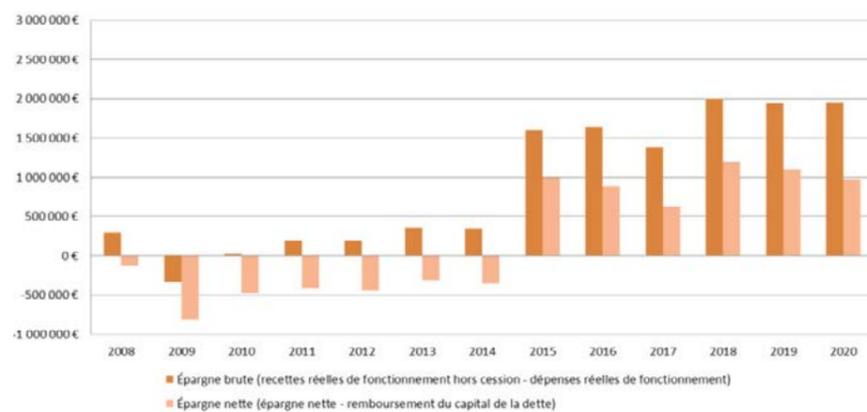
Pour 2020, une maîtrise de la section de fonctionnement est attendue comme le confirme le graphique ci-dessous.



Pour 2020, les dépenses réelles de fonctionnement progresseraient au maximum de 0,34 % par rapport au compte administratif 2019 (estimé) pour atteindre 9,6 M€ tandis que les recettes réelles de fonctionnement augmenteraient de 0,38 % et s'élèveraient à environ 11,6 M€.

... pour maintenir une dynamique d'épargne positive

Les orientations budgétaires 2020 permettront de maintenir une épargne de gestion au même niveau que 2020. L'épargne nette diminuera quant à elle mécaniquement avec la consolidation de la dette Cuénot. La gestion active de la dette permettra d'atténuer cet impact grâce à une réduction des annuités.



Malgré la baisse attendue de l'épargne nette, celle-ci restera positive et à un niveau satisfaisant.

Une baisse des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent les charges à caractère général, la masse salariale, les charges financières ainsi que les charges de gestion courante. Afin de maintenir une qualité d'épargne optimale, les différentes délégations municipales ont proposé une enveloppe de dépenses de fonctionnement légèrement en baisse par rapport au dernier budget. Au-delà d'une gestion rigoureuse, cette situation s'explique surtout par la disparition de la subvention d'équilibre à verser au budget Cuénot. Au total, **les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient environ à 9,63 M€ soit une diminution de 1,82 % par rapport au précédent budget.**

Les charges générales

Ces dépenses s'élèveront à **3,4 M€ et comprennent** les dépenses énergétiques, les contrats de prestations de services, les locations de véhicules, photocopieurs, les dépenses d'entretien, de réparation et d'assurance. Une **baisse de 3,9 % (soit - 140 000 €)** par rapport au dernier budget est envisagée grâce aux évolutions suivantes :

- Assurance multirisques (- 51 500 €)
- Audit TLPE (- 22 400 €)
- Accompagnements divers dont marché d'assurance (- 10 000 €)

Les charges financières

Les **intérêts de la dette** s'élèveront au maximum à 350 K€, soit une augmentation conséquente de **+ 71 %**.

Cette hausse s'explique pour **2 raisons** :

- La réintégration de la dette Cuénot dans le budget principal (dont l'emprunt à risque)
- Une inscription prudente de l'annuité relative à l'emprunt à risque (annuité simulée à 220 000 € dont 100 000 € d'intérêts qui équivalent à un taux de 6%)

Les charges de gestion courante

Ce chapitre comprend principalement les subventions, les indemnités versées aux élus, et les petites dépenses de gestion courante. Il s'élèvera à **830 K€** en 2020 contre 1,17 M€ en 2019.

Cette baisse de 30 % s'explique par la disparition de la **subvention d'équilibre** à verser au budget annexe suite à la vente du **bâtiment Cuénot**.

Grâce à cette diminution, les dépenses réelles de fonctionnement reculeront en 2020

Les dépenses de personnel

Les charges de personnel devraient **augmenter de 4,12 %** par rapport aux inscriptions du budget précédent (voir page suivante). Malgré cette augmentation, les dépenses réelles de fonctionnement resteront maîtrisées.

Les dépenses de personnel

Les charges de personnel devraient augmenter en 2020 de 4 % en raison de l'impact du glissement vieillesse technicité (GVT) et la mise en œuvre du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et rémunérations (PPCR) mais aussi en raison de l'arrivée de nouveaux agents rendue nécessaire pour répondre aux besoins du service public communal (service propreté, entretien et animation du parc Léo Lagrange, actions de solidarité avec les deux épiceries solidaires et l'adhésion au plan de prévention et de lutte contre la pauvreté). La ville continuera à faire d'importants efforts en matière de gestion de la masse salariale en favorisant les leviers qui permettront de contenir son augmentation (mutualisation de services, optimisation de la gestion des compétences des agents, gestion optimisée des heures supplémentaires). En parallèle, l'engagement et la qualité du service public rendu par les agents seront valorisés via l'avancement, la promotion interne et la nomination après réussite aux concours.

Le poids mesuré des dépenses de personnel

Les charges de personnel représenteront environ 5 M€, soit 52 % des dépenses réelles de fonctionnement de la ville et l'équivalent de 501 € par habitant. Cette proportion restera une nouvelle fois inférieure à celle constatée dans les communes de la même strate comme l'indique le graphique ci-dessous.

S'il témoigne d'une gestion maîtrisée de la masse salariale, cet indicateur est à prendre avec recul toutefois puisque d'une commune à une autre les modes de gestion de mêmes services peuvent différer (gestion en régie avec le personnel communal ou contrats avec des entreprises).

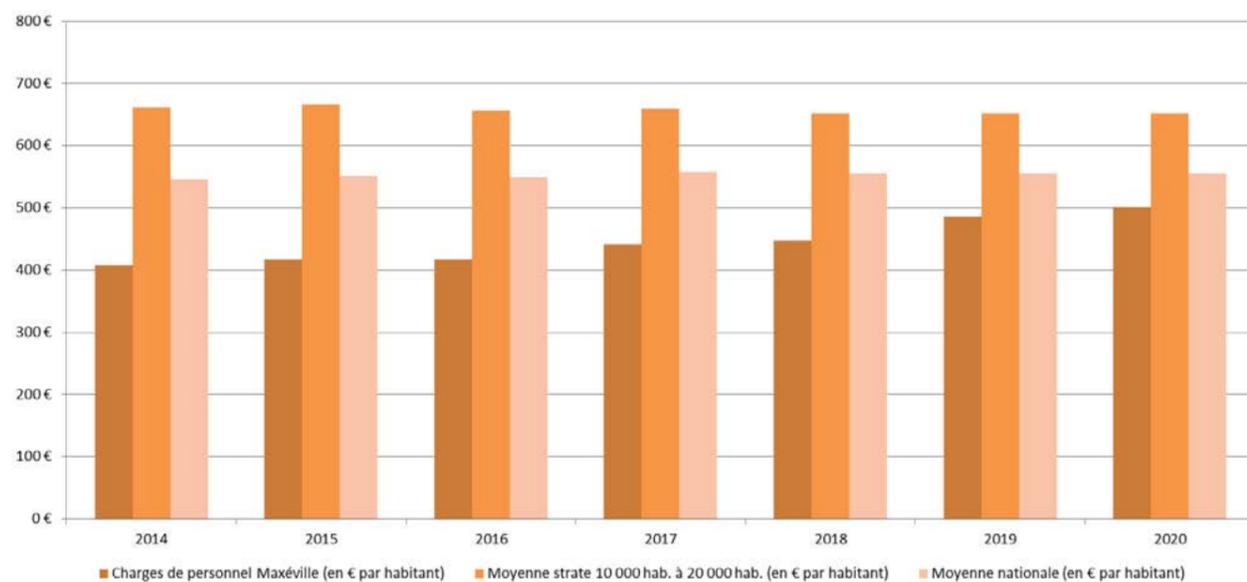
Informations complémentaires

Au 1er janvier 2020, la Ville comptera 131 agents en position d'activités dont :

- 101 fonctionnaires titulaires
- 27 contractuels et 3 apprentis

Pour mémoire, les dépenses de personnel s'élèvent en 2019 à 4 865 865 € et se composent principalement :

- des traitements indiciaires : 2 531 757 €
- du régime indemnitaire : 270 469 €
- du 13ème mois : 204 994 €
- des heures supplémentaires : 108 537 €
- de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) : 49 629 € et des astreintes (14 828 €)



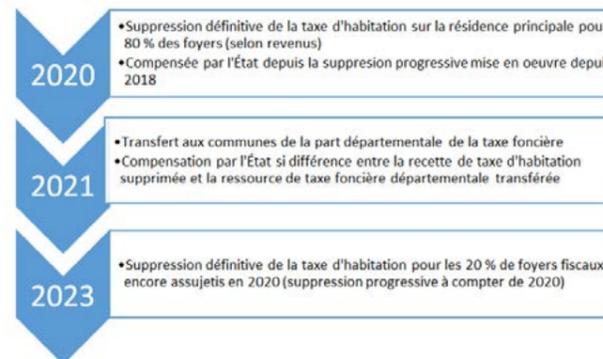
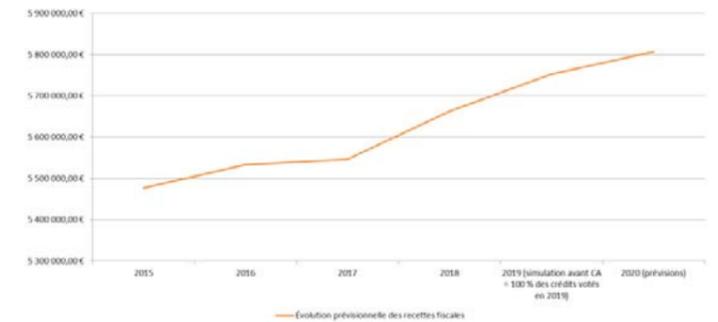
Une stabilisation attendue des recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement devraient représenter en 2020 environ 11,6 M€ et sont composées des recettes fiscales (5,8 M€), dotations (5,1 M€) et d'autres produits divers (redevances des usagers et produit des immeubles). Malgré la suppression de la taxe d'habitation pour les habitants, les recettes fiscales de la ville sont attendues au même niveau voire en légère progression grâce aux mécanismes de compensation et la revalorisation des bases. Conformément au projet de loi de Finances 2020, les dotations sont attendues quant à elle au même niveau que l'an passé.

Des recettes fiscales préservées ...

Les taux appliqués sur la taxe d'habitation (1,3 M€) et la taxe foncière (1,9 M€) demeureront une nouvelle fois inchangés en 2020.

Les recettes fiscales se stabiliseront voire progresseront légèrement en fonction de l'évolution des bases (+ 1 %).

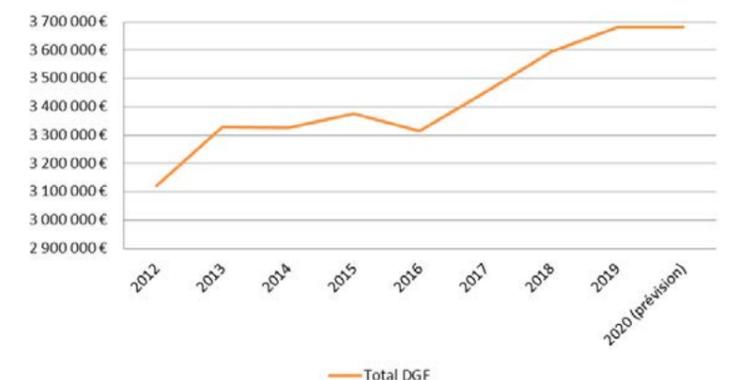


... malgré la suppression de la taxe d'habitation

En 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payeront plus de taxe d'habitation puis 100 % en 2023. Grâce à un mécanisme de compensation, aucune perte fiscale ne sera subie par la ville. Pour mémoire, la taxe d'habitation représentait 1,3 M€ soit 11 % des recettes de fonctionnement de la ville.

Vers un maintien des dotations

Le projet de loi de Finances 2020 maintient le niveau des dotations communales. La DGF (dotation globale de fonctionnement) allouée par l'État à Maxéville est restée très dynamique ces dernières années (+355 K€ entre 2014 et 2019) et représente environ 1/3 des recettes réelles de fonctionnement.





> Parc Léo Lagrange



Participation citoyenne, environnement et urbanisme

PARTIE 1

1. PARTICIPER ET COLLABORER POUR AVANCER ENSEMBLE

La participation citoyenne reste :

- un outil au service du mieux vivre ensemble et du renforcement du lien social ;
- une attention toute particulière pour favoriser l'implication des habitants.

Aujourd'hui sont privilégiées avec les habitants :

- autant les rencontres directes dans leurs quartiers qu'ils vivent au quotidien, via des déambulations notamment,
- que leur implication à la co-construction des projets.

Cette participation et coproduction avec les habitants concernent enfin et particulièrement les quartiers Politique de la Ville, via les instances mises en place par le législateur que sont les deux conseils citoyens du Plateau de Haye Champ le Bœuf, et Maxéville-Nancy.

POUR 2020

- Poursuivre le dialogue et la concertation auprès et avec les habitants pour des solutions concrètes,
- Continuer à décliner pour chaque nouveau projet les principes et démarches de la participation citoyenne
- Conforter les dynamiques des conseils citoyens de Laxou-Maxéville et de Nancy-Maxéville

2. FAIRE VIVRE LE JUMELAGE

La municipalité reste toute particulièrement jumelée avec le ville allemande de Ramstein-Miesenbach qui accueille sur son territoire la plus importante base logistique aérienne de l'OTAN en Europe.

POUR 2020

- Poursuivre les échanges entre jeunes allemands et français avec en point d'orgue la visite de la base OTAN de Ramstein-Miesenbach

3. POUR UNE COMMUNICATION RÉGULIÈRE

POUR 2020

- Conforter les outils de communication écrites (journal bimestriel de Maxéville,...) et digitales (site internet,...),
- Poursuivre les réunions publiques thématiques (parc Léo Lagrange, mur anti-bruit A31 rue de la Justice,...),

4. DES GROUPES SCOLAIRES MAXÉVILLOIS EN RÉHABILITATION

POUR 2020

- Poursuivre les travaux engagés sur le groupe scolaire Jules ROMAINS et l'école maternelle MOSELLY, par le traitement des menuiseries et façades de MOSELLY, le traitement du groupe scolaire Saint EXUPERY et l'aménagement de sanitaires à l'école VAUTRIN,
- Continuer en régie les travaux de rénovation des classes,
- Répondre aux besoins de mise en sécurité des groupes scolaires sur la base des nouvelles prescriptions émises par les pompiers en commission de sécurité,
- Conforter la gestion de la qualité de l'air des groupes scolaires en lien avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC).

5. UN PATRIMOINE COMMUNAL À CONFORTER EN FAVORISANT LA DIMINUTION DES CONSOMMATIONS EN FLUIDES

POUR 2020

- Assurer la réfection du clos et du couvert sur l'ensemble du patrimoine bâti communal,
- Poursuivre la réalisation de l'Agenda D'Accessibilité Programmée (ADAP) au fur et à mesure des travaux de réhabilitations,
- Continuer à travailler à la réhabilitation du Centre Technique Municipal qui abrite le pôle Espace Public, support des différents services communaux,
- Assurer le suivi des marchés de maintenance et de suivi réglementaire.

ville de
Maxéville

**LA CHAUFFERIE
SITE DES BRASSERIES**



lundi 21 octobre 2019 | de 18h à 21h

réunion d'information
auprès des Maxévillois

**Salle d'exposition, MJC Massinon
rue des Brasseries à Maxéville**

Plus d'infos : www.liloscic.fr |  **SCIC Lilo**

6. UNE DYNAMIQUE À ENTREtenir POUR LE SITE DES BRASSERIES

POUR 2020

- Finaliser les acquisitions immobilières auprès de l'EPFL,
- Poursuivre la stabilisation du clos et couvert des bâtiments conformément aux enjeux et objectifs des projets implantés dans la Chaufferie, la Tonnellerie, la Halle des quais, la maison des Directeurs et l'espace EP Jacobs,
- Sécuriser l'emprise foncière accueillant le pavillon Colin dévoué à la démolition,
- Conforter le schéma de mobilités actives du quartier des Brasseries pour le rendre passant et attractif.

7. CONSOLIDER LES LIEUX D'ACCUEIL DU PUBLIC EN MATIÈRE DE PETITE ENFANCE ET DE SOLIDARITÉ

POUR 2020

- Réaliser les études préalables structurelles et fonctionnelles sur les bâtiments communaux concernés.

8. CONTINUER À VALORISER LE CADRE DE VIE DES MAXÉVILLOIS

POUR 2020

- Continuer le projet participatif et associatif sur le nouveau parc d'agrément Léo LAGRANGE,
- Poursuivre en concertation avec les habitants et en partenariat étroit avec la Métropole du Grand Nancy, le projet de requalification et de réaménagement du cœur de village, axé autour des enjeux d'une circulation apaisée, d'un développement des mobilités actives, et d'une accessibilité facilitée aux services publics présents sur le secteur,
- Maintenir les efforts en matière de propreté urbaine,
- Favoriser les démarches de tris pour valorisation des déchets.



Éducation, petite enfance et jeunesse

PARTIE 2

III/. Éducation : favoriser la vie et la réussite scolaire

L'école primaire transmet les premiers éléments d'une culture commune nourrie des savoirs fondamentaux, des valeurs et des compétences indispensables à une poursuite d'études réussie, à l'exercice de la citoyenneté et à la vie dans une société démocratique.

C'est pourquoi les enseignants de la commune sont soutenus dans le cadre de leurs projets spécifiques afin de prévenir certaines difficultés et de favoriser l'éveil et l'épanouissement de chaque enfant.

1 CONTINUER À SOUTENIR LES PROJETS CONÇUS ET MENÉS PAR LES ÉCOLES

POUR 2020

- Favoriser et accompagner les classes transplantées, culturelles
- Poursuivre le projet de partage littéraire entre les écoles et l'accompagnement financier des actions éducatives en lien avec les projets d'écoles
- Encourager la participation à des manifestations
- Maintenir les équipements numériques en fonctionnement et accroître la qualité du réseau internet

2 RENFORCER LES PROJETS INITIÉS AUTOUR DE LA VIE SCOLAIRE

POUR 2020

- Continuer à soutenir et accompagner le Conseil municipal d'enfants
- Maintenir les activités périscolaires diversifiées et gratuites.
- Rester vigilant sur la qualité nutritionnelle des repas de restauration scolaire
- Accueillir plus d'enfants aux petits déjeuners proposés avant le début de l'école.
- Conforter un accueil périscolaire pour les familles
- Impulser des actions autour des sociabilités du livre
- Reconduire, auprès des enfants, des actions de sensibilisation au monde du spectacle



> Ecole Saint Exupéry

3 POURSUIVRE LES PROJETS VISANT À RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Relation École-Famille

POUR 2020

- Conserver des espaces d'échanges dédiés aux parents d'élèves,
- Valoriser, accompagner, et soutenir les parents dans leur rôle d'éducateurs
- Permettre aux parents de bénéficier d'une écoute

Santé

POUR 2020

- Poursuivre des actions d'accompagnement personnalisé de l'enfant avec sa famille.
- Maintenir des ateliers de théâtre-relaxation

Aide à la scolarité

POUR 2020

- Reconduire des temps de travail en petits groupes

La parentalité

POUR 2020

- Soutenir et accompagner les Cafés des parents au sein de chaque école

La culture

POUR 2020

- Poursuivre le partenariat avec Radio Caraïb Nancy

4. PETITE ENFANCE

POUR 2020

- Proposer des modes d'accueil adaptés aux besoins des familles,
- Asseoir la coordination des acteurs de terrain de la Petite Enfance, et accroître l'accueil des jeunes enfants en structure collective sur la commune,
- Favoriser le maintien et le retour à l'emploi en poursuivant le partenariat avec les structures collectives d'accueil du jeune enfant,
- Maintenir et fortifier le dispositif de régie de garde périscolaire pour l'accueil individuel,
- Poursuivre les activités du RAM, lieu de ressources pour les familles et les professionnels,
- Pérenniser le rayon d'action du service Petite Enfance, via des rencontres axées sur la parentalité ou des passerelles liées à la scolarisation des tout-petits,
- Rester à l'écoute des besoins pour suivre au plus près l'évolution de la structure familiale

5. JEUNESSE

POUR 2020

- Continuer à écouter, informer, fédérer et assurer la transition vers l'autonomie et l'accompagnement des parents dans l'exercice de leur autorité parentale pour le bien-être et l'épanouissement collectifs.

ville de
Maxéville

semaine de la
**petite
enfance**

du 18 au 22 mars 2019
à Maxéville

INAUGURATION LUNDI 18 MARS À 18H30, SALLE DES FÊTES LES CARRIÈRES À MAXÉVILLE
DE NOMBREUX ÉVÉNEMENTS DANS DIVERSES STRUCTURES LOCALES, PROGRAMME DÉTAILLÉ :
www.maxeville.fr | 03 83 32 30 00



Solidarité, seniors, handicap,
développement économique,
soutien aux commerces
et à l'artisanat

PARTIE 3

III/. Solidarité, seniors, handicap, développement économique, soutien aux commerces et à l'artisanat

Avec un territoire contrasté, face à des difficultés sociales et économiques, la Municipalité poursuit ses efforts en matière de promotion de moyens favorisant la solidarité active et des services rendus aux habitants tout en renforçant l'attractivité du territoire et les missions favorisant le développement économique et le soutien au commerce et l'artisanat.

1. PROMOUVOIR ET CONFORTER LES MISSIONS DE SOLIDARITÉ

La solidarité se manifeste par :

- la promotion de l'accès aux droits des administrés avec la simplification des démarches et la résorption du phénomène de « non recours »
- l'accessibilité du service et de son accueil, la Maison du Lien et de la Solidarité étant le premier point d'accueil social au sein de la commune
- la présence de deux épiceries solidaires au Centre et au Champ le Bœuf, outils d'accompagnement et d'insertion
- la prise en charge globale des Maxévillois en situation de précarité

POUR 2020

- Adapter les lieux d'accueil en matière de social-emploi autour de la Maison du Lien et de la Solidarité et du relais Champ-le-Bœuf, en confortant dans leurs missions les agents d'accueil sur l'orientation, information et accès aux droits des habitants
- Consolider le fonctionnement des épiceries et faire bénéficier d'une programmation diversifiée d'ateliers de la vie quotidienne les Maxévillois

2. SOUTENIR L'EMPLOI, L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La ville de Maxéville conduit une politique globale visant l'accès ou le retour à l'emploi des Maxévillois en renforçant les parcours d'insertion sociale et professionnelle.

POUR 2020

- Renforcer la Gouvernance Territoriale Emploi (rencontre entre les acteurs de l'emploi et le monde de l'entreprise) instance d'information, de veille et co-construction d'actions.
- Poursuite du soutien de la ville de Maxéville au secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), de ses actions économiques et en faveur de l'emploi

3. ACCOMPAGNER LA DEMANDE DE LOGEMENT

POUR 2020

- Identifier les nouveaux arrivants et les amener à participer aux animations et aux projets de la ville
- Conforter les lieux de vie en lien avec les associations d'animation sociale.

4. IDENTIFIER LES BESOINS ET CONSOLIDER LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

POUR 2020

- Maintenir le repas seniors, les cours de gym douce, la distribution des colis et des bons d'achat à l'occasion des fêtes de Noël, les séjours seniors
- Finaliser la démarche d'adhésion « ville amie des aînés »
- Mieux faire connaître le dispositif de « petits travaux ».

5. CONSOLIDER LES ACTIONS DE PRÉVENTION, D'ACTION ET D'ÉVÈNEMENT LIÉS À LA SANTÉ

POUR 2020

- s'assurer autour des Epiceries Solidaires d'un équilibre nutritionnel et diversifié dans l'aide alimentaire,
- maintenir et permettre à des enfants issus de familles modestes de bénéficier à l'école d'un petit-déjeuner,
- s'appuyer sur une tarification adaptée pour la restauration scolaire (cantine à 1€ pour les familles les plus précaires)

6. CONTINUER LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES ENTRE LES TERRITOIRES À TRAVERS LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Signé fin 2015, le nouveau contrat de ville vise à mieux coordonner les politiques urbaines, économiques et sociales en faveur des habitants des quartiers prioritaires. Deux quartiers concernés pour la Ville de Maxéville, Plateau de Haye Champ le Bœuf et Plateau de Haye Nancy-Maxéville.

Les actions financées au titre de la Politique de la Ville (2015-2020) :

- Dispositif de Réussite Educative (accompagnement d'enfant en difficultés, actions parentalité, soutien scolaire)
- Chantiers jeunes
- Chantiers d'insertion
- Actions de promotion de la Santé

POUR 2020

- Pérenniser les réalisations effectuées lors du **Projet de Rénovation Urbaine - PRU 1**
- Continuer les réflexions et déclinaisons d'actions liées au protocole d'engagements renforcés et réciproques
- Renforcer la gouvernance associative et institutionnelle du Plateau de Haye initiée en 2019
- Concevoir la Cité éducative du Plateau de Haye et améliorer la coordination des dispositifs afin de parvenir à des "Territoires à haute qualité éducative"
- Continuer à s'appuyer sur le Dispositif de Réussite Éducative (DRE) et permettre aux familles qui rencontrent le plus de difficultés, parfois en rupture avec l'école, un accompagnement.

7. POURSUIVRE LA MISSION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LE SOUTIEN AU COMMERCE ET À L'ARTISANAT

La commune assure une mission de développement économique de proximité auprès de différents réseaux territoriaux telles que les deux associations « ATP », « Saint Jacques Activités » et « Nancy Porte Nord ».

POUR 2020

- Poursuivre les actions favorisant l'implantation et le maintien d'activités économiques innovantes
- Conforter le lien entre entreprises et demandeurs d'emploi
- Soutenir les partenaires emploi et développement économique de la ville et les accompagner à travers la Gouvernance territoriale emploi
- Asseoir la notoriété et la régularité du forum « parlons emploi »
- Conforter l'initiation des potentiels à la création d'entreprise (Alexis, entreprendre au féminin...)



> Ateliers collectifs "On vous dit tout" | Pour les bénéficiaires des épiceries solidaires

8. RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

La Charte-Label entreprise permet de renforcer l'attractivité du territoire en mettant en avant les acteurs économiques.

Les entreprises reçoivent un diplôme en fonction de 3 catégories différentes :

- Partage et transmissions de savoir : accueil des stagiaires, apprentis, collégiens, lycéens
- Engagement participatif local : transmission des offres d'emploi à la Ville, participation aux actions municipales,
- Action responsable et durable : utilisation des transports en commun, actions de recyclages, tri.

POUR 2020

- Consolider les outils en matière emploi et développement économique (forum, Gouvernance Territoriale emploi...)
- Accompagner la dynamique entrepreneuriale sur le site des Brasseries
- Poursuivre le projet de conciergerie d'entreprises en lien avec la Maison de l'emploi et Rebond



Sports, culture, loisirs et animations

PARTIE 4

La municipalité œuvre à créer l'indispensable lien social nécessaire au vivre ensemble sur le territoire communal. Elle s'y emploie :

- *en accompagnant et conseillant les associations sportives, culturelles et de loisirs par le biais d'aides logistiques à l'organisation d'événements, le prêt de salles et l'octroi de subventions,*
- *en proposant une offre de services et d'équipements culturels (Médiathèque et ludothèques) et sportifs (les complexes sportifs Marie Marvingt, Léo Lagrange et le stade Darnys) de qualité répondant aux besoins des maxévillois,*
- *au côté du monde associatif qui joue un rôle majeur dans la vie du territoire en poursuivant dans la proximité des missions structurantes et complémentaires de l'action publique.*

1. DYNAMISER, DIVERSIFIER, SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LA VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET SPORTIVE LOCALE

Soutenir la vie associative

- Appuyer, subventionner et soutenir les associations et leurs nombreuses initiatives dont la MJC Massinon et les clubs sportifs locaux dans l'accueil de compétitions sportives de niveau local, régional et national,
- Poursuivre l'accompagnement des projets culturels :
 - › Le Mémô : lieu de fabrique dédié au cirque et aux arts de la rue,
 - › La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) LILO : tiers-lieu culturel et collaboratif à la Chaufferie,
- Mission de conseil et d'appui aux associations pour la conduite de projets dans le cadre du dispositif de la Politique de la Ville.
- Structurer l'offre de service et d'équipement
- Poursuivre sur le quartier des Brasseries, le soutien à l'implantation d'acteurs :
 - › dans la Tonnellerie, pour l'association Scènes & Territoires proposant des ressources scéniques et logistiques aux porteurs de projet sur les territoires ruraux et urbains,
 - › dans la Chaufferie, pour la SCIC LILO.
- Favoriser l'accès au livre et à la lecture en s'appuyant sur la récente possibilité de la Médiathèque d'accueillir des groupes.
- Poursuivre l'entretien du patrimoine bâti avec notamment les chantiers de rénovation de la toiture du Complexe Sportif Léo Lagrange sur le quartier Champ-le-Bœuf.



POUR 2020

- **Soutenir les associations et leurs nombreuses initiatives,**
- **Conforter les partenariats engagés avec des structures d'accueil spécialisées pour l'organisation d'événements,**
- **Favoriser l'accès au livre, à la lecture et à la médiathèque,**
- **Poursuivre la politique d'entretien et de rénovation du patrimoine culturels et sportifs bâtis**

2 RASSEMBLER, ÉCOUTER, DÉCOUVRIR ET PARTAGER LES ÉMOTIONS AUTOUR D'ÉVÉNEMENTS FESTIFS, POPULAIRES ET CITOYENS

Les événements et manifestations qui se déroulent et s'organisent à Maxéville contribuent autant à fédérer les habitants dans une ambiance populaire, qu'à valoriser l'image de la commune à l'échelle métropolitaine, voire au-delà. Cette offre festive et culturelle s'incarne tout particulièrement dans la reconquête urbaine du site des anciennes Brasseries de Maxéville qui a marqué l'histoire de la commune dès la fin du 19ème siècle.

Mettre en valeur du patrimoine culturel et architectural de la ville

- Continuer la transformation urbaine d'un site des Brasseries, lieu ouvert pour tous et à tous, où cohabitent des entreprises, des associations culturelles, des artistes ; un lieu qui vit toute l'année à travers des festivals, des concerts, des expositions, un marché de producteurs locaux hebdomadaires, une microbrasserie, de la restauration les midis, et où chacun y trouve sa place,
- Conforter le projet transversal du « Temps des Carrières » qui raconte l'histoire de la ville et donne à comprendre et lire un paysage façonné par un sentier des Carrières, sur les pas quotidiens des ouvriers se rendant jadis au travail.

Soutenir la diffusion et la création

- Maintenir la politique d'accès à tous les publics aux œuvres de qualité en facilitant la diffusion des associations et des compagnies partenaires mais aussi en programmant elle-même,
- Poursuivre l'aide à la création artistique, en particulier sur les champs du spectacle vivant et de la création de rue, en privilégiant les démarches plurielles et pluri-techniques du Mémô, de la SCIC LILO ou bien encore de la Compagnie Tout va bien,
- Continuer à mettre à disposition les locaux et la salle des fêtes des Carrières au bénéfice de la vie associative,

4# ÉDITION DU FESTIVAL DE ROCK ET DE BIÈRES RÉGIONALES

FOOD TRUCKS
Restauration sur place!

ENTRÉE LIBRE

ROCK N BOCK  

FESTIVAL — 2019

SAM. 7 SEPT. | COLOURS IN THE STREET • TOYBLOÏD
16H > 1H30 | TEACUP MONSTER • TEQUILA SAVATE
DAISY DRIVER • VAN HAMMER STONE • SUNX

DIM. 8 SEPT. | LA PLACE DU KIF • GUEULES D'AMINCHE
13H30 > 20H | 65 MINES STREET • STEREOCROWN

SITE DES BRASSERIES

ville de Maxéville

Bières artisanales
VENTE À EMPORTER



> Festival Rock'N Bock 2019



> La Fête du Jeu 2019

Poursuivre les politiques de développement culturel et les festivités dans les quartiers

- Avec les rencontres populaires et festives sur les différents quartiers de la Ville : Jeux et famille en fête, Fête du jeu, Fête des fraises, Fête des amis du parc, Fête Nationale du 14 juillet, Festival des arts de la rue et du cirque Michtô et ses Escapades au Champ-le-Bœuf, Festivités de la Saint Martin et de la Saint Nicolas,
- Avec des événements culturels (Festival de Théâtre Amateur) sur le site des Brasseries : Grôstival, Festival Rock'n'Bock, rendez-vous musicaux des marchés.

POUR 2020

- Poursuivre la politique d'accès à tous les publics aux œuvres de qualité en facilitant la diffusion des associations et des compagnies partenaires,
- Accompagner l'aide à la création artistique,
- Conforter mise en valeur du patrimoine culturel, historique et architectural de la ville.



Fonctionnement de l'institution



Fonctionnement de l'institution

Dans un contexte d'adaptation permanente de son service public et de professionnalisation de ses agents, la collectivité poursuivra et confortera, dans un dialogue social constant avec les représentants syndicaux, les démarches et actions suivantes liées :

- à la mise en œuvre du plan de formation axé autour de :
 - la sécurité, l'hygiène et la prévention,
 - la maîtrise des savoirs fondamentaux,
 - les comportements relationnels,
 - la reconversion professionnelle,
 - et la constitution d'une culture territoriale de métier commune aux agents de la collectivité.
- à la prévention, la sécurité, la santé et au bien-être au travail en lien étroit avec le CHSCT chargé notamment d'analyser les accidents du travail et les demandes de travaux et d'équipements, pour suivi et mise en place de solutions de prévention dont ergonomiques,
- à la mobilité interne dès lors que les compétences et qualifications des agents restent susceptibles de répondre et correspondre aux candidatures diffusées,
- à la mise en adéquation des grades et filières des agents avec les postes occupés et missions pourvues,
- à la mise en place du télétravail et à la mise disposition de vélos électriques aux agents,
- aux séances de relaxation et de renforcement musculaire proposées sur le temps de pause méridienne pour la prise en compte du bien-être au travail des agents,
- à la mise en œuvre du Compte Personnel d'Activité (CPA) notamment constitué du Compte Personnel de Formation (CPF),
- et à la co-construction pour évolution de la charte des ATSEM vers une «Charte de collaboration ATSEM Enseignants ».

Enfin, la Ville de Maxéville poursuivra son soutien au Comité des Œuvres Sociales (COS) en continuant notamment à prendre en charge l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) du personnel.



> Olympiades des agents organisées par le COS, juin 2019

